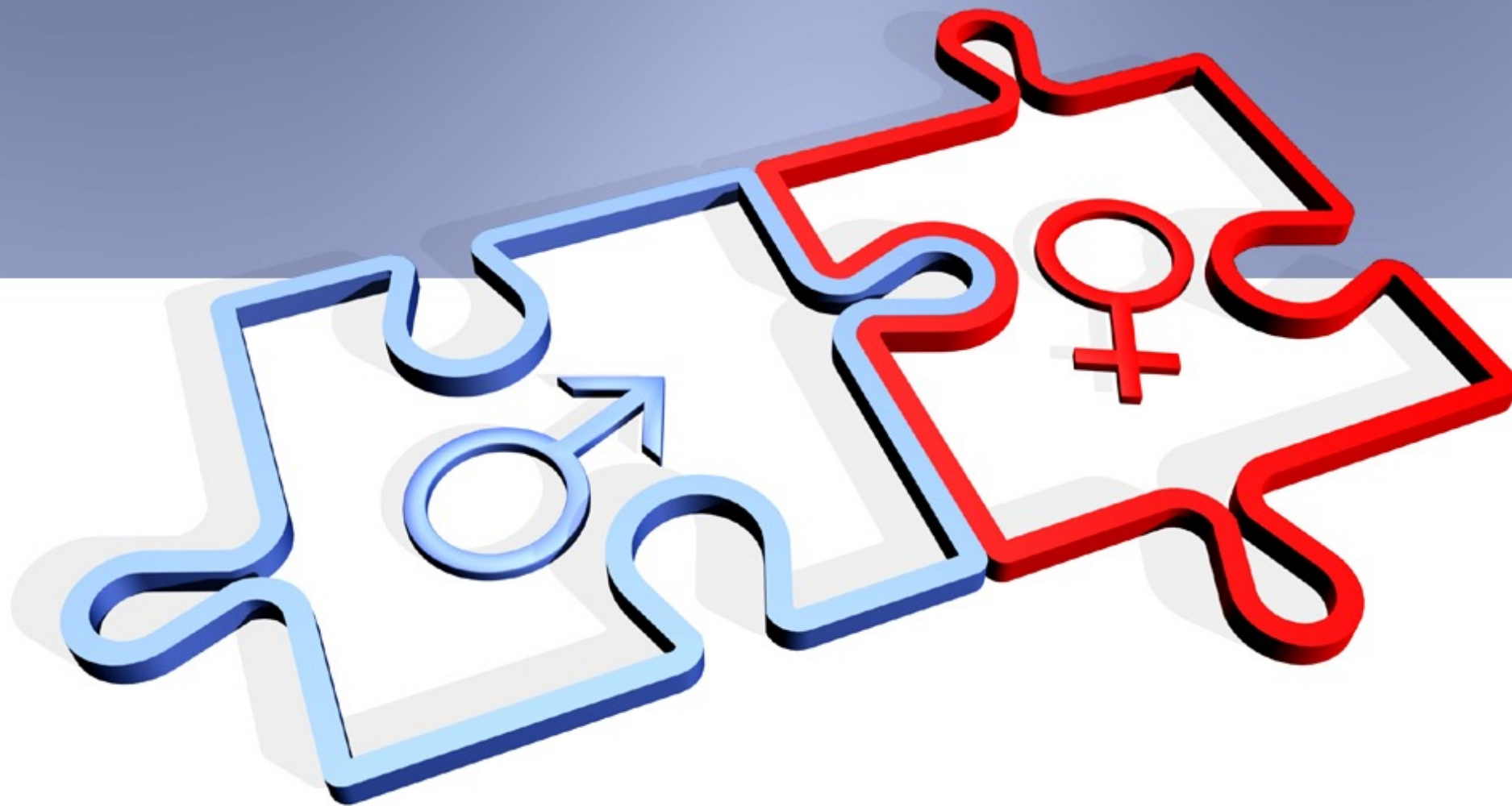
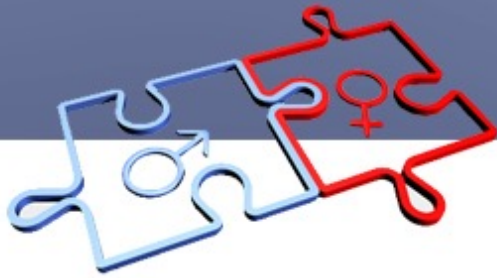


**ADAPAH NORD 54**  
**Résultat égalité Hommes-Femmes**  
**2020-2022**



# Résultats 2020 à 2022: Égalité Hommes-Femmes



Écart de taux  
d'augmentations entre les  
femmes et les hommes  
(incluant les promotions)

2022 : 35/35  
2021 : 35/35  
2020 : 15/35

Augmentation des  
salariées de retour de  
congé maternité

2022 : 15/15  
2021 : 0/15  
2020 : 0/15

Total de points obtenus :

2022: 88 points  
2021 : 75 points  
2020 : 55 points

Nombre de points  
maximum pouvant être  
obtenus :

2022 : 88 points  
2021 : 85 points  
2020 : 65 points

Résultats obtenus

2022 : 88/100  
2021 : 88/100  
2020 : Non  
calculable

Nombre de salariés du sexe  
sous-représenté dans les 10  
plus hautes rémunérations

2022: 0/10  
2021 : 0/10  
2020 : 0/10

Écart de rémunération  
entre les femmes et les  
hommes

2022 : 38/40  
2021 : 40/40  
2020 : 40/40



# NOS CONSTATS NOS ENGAGEMENTS

Ces dernières années, l'Adapah Nord 54 s'est largement engagée en faveur du développement de son personnel masculin. Nos orientations RH ont favorisé l'embauche, l'intégration et la fidélisation d'hommes au sein de nos effectifs. Ainsi, si à partir de 2019, l'encadrement prend un virage exclusivement féminin, notre association compte en 2022, 21 intervenants masculins contre 18 en 2021, 13 en 2020 et 12 en 2019.

Le plan égalité Hommes-Femmes élaboré dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires témoigne d'une volonté sans équivoque de développer l'embauche, la formation et la valorisation des acquis de l'expérience de nos salariés masculins.

En 3 ans, le taux de formation sur ce public a augmenté de 60 %. Aucun salarié n'a toutefois souhaité s'inscrire dans une démarche de VAE depuis 2020.

La mise en œuvre de l'avenant n°43 à la Convention Collective de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile dès le mois d'octobre 2021 a amené, outre une meilleure reconnaissance de nos métiers, une augmentation générale des rémunérations. Sa philosophie placée sous le signe de la valorisation des compétences, de la formation et de l'ancienneté, se traduit par une progression conventionnelle et une évolution individuelle des rémunérations. Ces nouvelles dispositions conventionnelles, corroborent les précédentes et la logique de pleine et entière égalité entre salariés hommes et femmes.

Au-delà du cadre légal ou conventionnel, l'Adapah Nord 54 œuvre chaque jour pour lutter contre un lieu commun bien connu de notre métier qui réduit l'aide à domicile à une « profession exclusivement féminine ». Notre stratégie et sa déclinaison consistent non seulement à attirer de nouveaux talents masculins, mais également à sensibiliser les bénéficiaires de nos services à l'acceptation d'intervenants masculins. Cela constitue un enjeu certes ambitieux, mais ô combien essentiel dans une société où nos aînés font aujourd'hui bien souvent et bien plus longtemps le choix du « rester chez soi », induisant des accompagnements de plus en plus techniques et complexes. C'est dans ce contexte que la masculinisation de nos métiers prend tout son sens.